

Rapport du jury

Examen professionnel de technicien territorial principal de 1^{ère} classe avancement de grade - Session 2017 Spécialité « ingénierie, informatique et systèmes d'information »

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, avancement de grade a été ouvert au titre de l'année 2017 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, dans la spécialité « ingénierie, informatique et systèmes d'information ».

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde a organisé le concours en accord avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine et des Hautes-Pyrénées.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 25/10/2016 au 30/11/2016
Date de limite de dépôt	Le 8 décembre 2016
Épreuve écrite	Le 13 avril 2017
Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite	Le 22 juin 2017
Épreuve orale	Les 11 et 12 septembre 2017
Jury d'admission	Le 28 septembre 2017

2) Les conditions particulières d'accès :

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr

3) Les candidats :

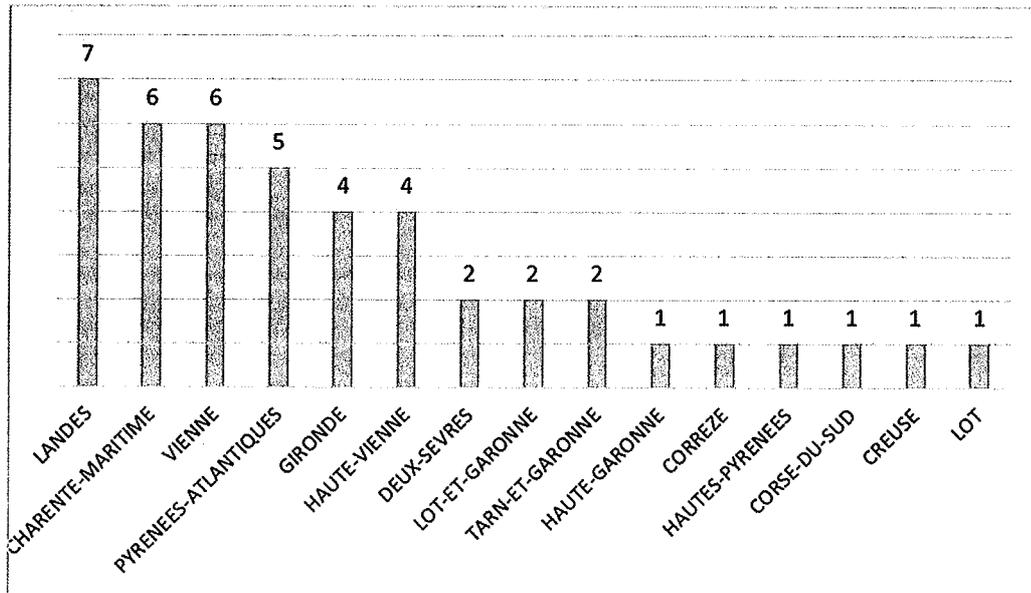
45 candidats se sont inscrits à cet examen professionnel, 44 ont été admis à concourir.

1 candidat a été refusé car il ne remplissait pas les conditions d'accès :

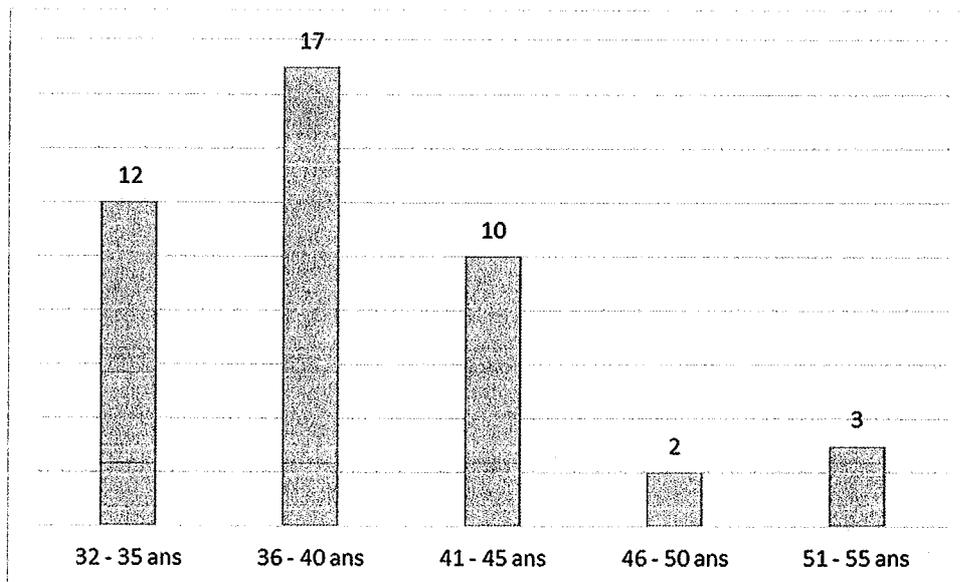
- Technicien principal de 2^{ème} classe au 4^{ème} échelon, il n'aurait pas atteint le 6^{ème} échelon au grade de technicien principal de 2^{ème} classe au 31 décembre 2018.

2 candidats ont été admis à concourir sous réserve de fournir des pièces complémentaires afin de valider leurs dossiers.

- **Répartition des candidats admis à concourir par département :**



- **Tranches d'âges :**



4) L'épreuve écrite :

a) Déroulement :

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 13 avril 2017, dans les locaux du Service Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) à Bordeaux.

b) Le contenu :

Cette épreuve consiste en « la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1) ».

c) La présence à l'épreuve :

37 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite, cela se traduit par un taux d'absentéisme de 15,91 %.

Observations générales des correcteurs

Le sujet élaboré par la cellule nationale était un peu difficile. Est constaté un bon respect dans l'ensemble des copies pour la présentation du rapport. La difficulté est certaine dans la seconde partie pour présenter de réelles propositions opérationnelles. Les correcteurs déplorent le niveau de rédaction qu'ils estiment trop faible pour ce grade.

5) Réunion d'évaluation de l'épreuve écrite :

À l'issue de l'épreuve écrite, le jury s'est réuni et a admis 34 candidats à se présenter à l'épreuve orale et a ainsi arrêté la liste des candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 8,76/20, la note la plus haute s'élève à 14/20 et la note la plus basse à 3,50/20.

3 candidats ont obtenu une note éliminatoire, soit une note inférieure à 5/20 et 12 candidats ont obtenu plus de 10/20.

91,89 % des candidats présents à l'examen ont été déclarés admissibles.

Note sur 20	Nombre de candidats
14,00	1
12,50	2
11,50	5
11,00	1
10,50	3
9,50	2
9,00	4
8,50	1
8,00	5
7,50	2
7,00	2
6,50	5
6,00	1
4,00	2
3,50	1

6) L'épreuve orale :

33 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission.

L'épreuve orale consiste en « un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2) ».

Unique épreuve orale, l'entretien joue un rôle particulièrement important dans la réussite de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1^{ère} classe : affectée d'un coefficient 2, elle « pèse » deux fois plus dans la réussite à l'examen professionnel que l'unique épreuve écrite, affectée d'un coefficient 1.

Le candidat doit être en capacité à rendre compte clairement de son expérience, de son parcours de formation et de ses connaissances. Il doit être en situation d'un grade responsable, démontrer ses capacités d'expression orale, une bonne culture générale professionnelle ainsi qu'une motivation personnelle et la capacité à réagir à des situations purement pratiques pour accéder au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

7) L'admission :

À l'issue de l'épreuve orale, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

28 candidats ont été déclarés admis, avec un seuil d'admission à 10,67/20.

La moyenne générale de l'épreuve orale est de 12,36/20, avec une moyenne comprise entre 15,17 et 3,17/20. Aucun candidat n'a obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20.

62,22 % des candidats inscrits à l'examen ont été déclarés admis.

8) Le jury :

Le jury comprenait 6 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B et personnalités qualifiées.

Il a interrogé les candidats lors des épreuves orales en 2 sous-jurys, en respectant sa répartition « en collèges ».

9) Analyse et conclusion :

Pour les deux épreuves, écrite et orale, les correcteurs ont pu remarquer que les candidats avaient bénéficié d'une préparation, notamment pour leur exposé oral.

Le jury a constaté un meilleur niveau pour l'épreuve orale, avec une connaissance technique assez approfondie et une bonne culturelle territoriale.

Le Président du Jury,



Christophe DUPRAT

□ □ □ □